

Communiqué de presse

Le 23 Juillet 2009

Pandémie grippale : ne laissons pas les remplaçants chez eux !

La gestion de la grippe A H1N1 repose à présent sur les médecins de ville, et l'extrême contagiosité de ce virus laisse présager une forte pandémie pour les prochains mois.

Les médecins généralistes de terrain sont tout à fait prêts à relever ce défi, mais la forte augmentation d'activité risque de poser problème.

En effet, la période automnale est parmi la plus lourde en activité, la gestion des nombreux cas de grippe risque de ne pas pouvoir être absorbée partout.

Or, dans le même temps, une réserve de 15 000 médecins généralistes remplaçants sera disponible, mais ces médecins seront contraint à l'inactivité, car la législation actuelle ne leur permet d'exercer qu'en lieu et place d'un autre médecin, et non en même temps, ce qui leur interdit de constituer l'indispensable renfort dont nous aurons besoin pour faire face à la pandémie.

C'est pourquoi la CSMF Jeunes Médecins demande solennellement au Ministère de la Santé et au Conseil National de l'Ordre des Médecins, de prévoir dès à présent le dispositif de dérogation exceptionnel, permettant en cas de pandémie aux médecins remplaçants d'exercer « en même temps » que le médecin remplacé.

La France n'aura pas le luxe de se priver de 15 000 praticiens cet automne. Si cette dérogation n'était pas accordée, notre ministre devra assumer une éventuelle carence de soins par manque de praticiens.